

L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES TRAVAILLEURS ET DE LA FABRIQUE LYONNAISE.

Organisation du travail.

Ce Journal paraît toutes les semaines.
Prix de l'abonnement, payable d'avance : — POUR UN AN, 10 F. —
SIX MOIS, 5 F. — TROIS MOIS, 2 F. 50 C.
Hors du département, 12 fr. par an.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction et pour les échanges,
au rédacteur en chef, M. Eug. FAVIER, rue du Commerce, 26, à LYON.
BUREAUX : A LA CROIX-ROUSSE, rue Duviard, 3, au 1^{er} chez M.
Jean-B. FAVIER. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

On rendra compte de tous les ouvrages dont deux exemplaires se-
ront remis au bureau.
ANNONCES : 15 centimes la ligne. — Tous les documents ayant un
but d'utilité générale seront insérés gratis.

La CROIX-ROUSSE, 27 Juin 1846.

LES DEUX ROIS.

Sous ce titre piquant, la *Mouche* publie un article plein de
verve, qui peint très-bien la situation sociale de l'époque : le
roi politique partageant le pouvoir avec le roi financier.

Laissons parler la feuille de Mâcon :

Décidément la France est, de tous les pays, le mieux doté
en fait de souverains, puisqu'elle compte deux monarques :
l'un couronné en 1830, l'autre élu en 1846.

A la fête de Lille, pour l'inauguration du chemin du Nord,
les cris de vive Rothschild se sont mêlés aux cris de vive le
roi.

Ce sont les mêmes hommes qui ont uni, dans les mêmes
acclamations, dans le même enthousiasme, le roi des Fran-
çais et le roi de la finance.

On a même remarqué que les cris de vive Rothschild l'em-
portaient sur les cris de vive Louis-Philippe. C'est que le pre-
mier est en effet plus puissant que l'autre.

Le roi des Français tremble devant certain concert euro-
péen.

Le roi de la finance fait marcher et chanter les concertants
à sa guise.

Le trône du premier est en bois doré. Il a été construit
en trois jours, ce qui explique pourquoi il vacille.

Le trône du second est en or massif; il est solide, il est
durable.

Le premier en se transmettant sera exposé à une secousse
qui pourrait le briser; le second n'a nulle crainte à éprouver.
Les d'Orléans n'existeront peut-être plus, que les Rothschild
régneront encore.

Le roi des Français ne peut rien sans les deux chambres
qui partagent avec lui le pouvoir; il ne peut rien sans une
armée, sans tribunaux. Le roi de la finance n'a qu'à ouvrir la
main pour faire exécuter toutes ses volontés; il n'a qu'à dire :
« Je veux ! » et devant son pouvoir métallique les hommes
s'humilient, les montagnes s'applanissent, les rivières détournent
leur cours, les chemins de fer surgissent. Il n'a pas d'ar-
mée, mais il possède le nerf de la guerre. Il ne combat pas, il
négocie et remporte des victoires faciles.

Le roi Louis-Philippe compte, dans la chambre législative,
un certain nombre de députés qui ne votent jamais dans une
question importante sans avoir préalablement pris le mot
d'ordre du château.

Le roi Rothschild en compte un plus grand nombre,
plus serviles, plus dévoués encore, parce que les bénéfices
qu'ils retirent de leur dévouement sont immenses. Deman-
dez à certain député de l'Ain!

Le roi des Français est entouré d'ambassadeurs placés bien
près de lui, pour veiller à ce que le système gouvernemental
ne sorte pas de son abnégation, de son humilité... pour-
quoi ne pas dire de sa nullité.

Le roi de la finance tient au contraire, près des puissances,
des ambassadeurs qui l'avertissent des moments favo-
rables pour agir; il n'est pas surveillé, il surveille; il n'a
pas besoin de se faire humble, il n'est jamais plus fort que
lorsqu'il se montre orgueilleux et exigeant.

La seule similitude qui existe entre le roi des Français et
le roi de la finance, c'est qu'ils sont entourés des mêmes
courtisans. Les deux rois ont des intérêts communs. Qui sert
l'un, sert l'autre: les flatteurs, les ambitieux le savent; aussi
après avoir paradé le matin dans le palais de l'un, vont-ils s'in-
cliner dans le salon doré de l'autre.

Ces deux rois occuperont une grande place dans l'his-
toire. La postérité confirmera le jugement qu'en portent
leurs contemporains; c'est que ce sont les deux hommes
les plus habiles de leur temps et qui ont été le mieux servis
par les circonstances.

N'eût-il pas été plus glorieux pour eux que l'histoire pût
dire: « L'un, né de la souveraineté populaire, s'est mon-
tré l'apôtre dévoué de la démocratie et en a propagé les in-
stitutions chez tous les peuples qui ont réclamé son appui.
— L'autre, nouveau Crésus, a sacrifié une grande partie de
sa fortune à améliorer le sort des malheureux et à multiplier
les établissements de bienfaisance.

Nous avons souvent parlé de la féodalité financière; aussi
grâce à l'impéritie de nos hommes d'état, voilà l'avènement
de son règne, — et le travailleur aura bientôt deux maîtres
exigeants à servir, le roi qui parle au nom de la loi et de la
constitution politique, et ce roi qui parle au nom de la fortune
et qui a pour se faire obéir une puissance bien autrement
grande, la terrible loi de la nécessité!

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Le gouvernement a reçu samedi par dépêche télégraphique,
la nouvelle de la nomination du St. Père le Pape.

Le cardinal Ferretti, évêque d'Imola, né en 1792, a été
proclamé le successeur de Grégoire XVI aux acclamations du
conclave.

On considère ce choix comme excellent dans les circon-
stances actuelles. S. Em. Jean-Marie Mastai Ferretti a été ap-
pelé au cardinalat par Grégoire XVI en 1839, en même temps
que monseigneur l'archevêque d'Arras. On annonce que sa
sainteté a choisi le nom de Pie IX.

Testament de Grégoire XVI.

Voici ce que nous apprenons du testament du Pape Gré-
goire XVI fait en 1837, à l'époque du choléra.

Le cardinal Mastai est nommé exécuteur testamentaire.

Le pape a légué à la propagande l'argent qu'il a déposé à
la banque San-Spirito; il a fait d'autres legs. Ses héritiers
sont les enfants encore mineurs de ses neveux. Son corps a

Il a trente-trois ans. Sa beauté est devenue plus mâle; sa bouche
plus grave, son œil plus voilé de mélancolie. — A l'instant où nous le
retrouvons, il est assis près de son secrétaire. — Jeannette dont la jeu-
nesse est passée aussi, est debout devant lui :

— Voulez-vous déjeuner, monsieur?

— Non, ma bonne sœur, je n'ai pas faim. Assieds-toi là; je veux
te parler.

Ecoute, Jeannette : voilà quinze ans que ton dévouement pour ton
malheureux frère ne s'est pas démenti. Tu as courageusement parta-
gé, — sans pouvoir même en deviner toute l'amertume, — les dou-
leurs qui, intérieurement ou ostensiblement m'ont dévoré depuis ce long
temps que je souffre.

— Tu venais pleurer avec moi sur deux tombes aimées, sans me
demander le secret de ces convulsifs regrets. Toi seule m'as sauvé de la
mort, dans cette maladie qui suivit la perte de toutes mes affections.
Toi seule, comme un ange gardien, veillais à mon chevet : — en ouvrant
les yeux au délire ou à la raison, c'est toujours ton doux visage
que je voyais interposé entre le fantôme cruel de mes souvenirs. — Tou-
jours toi, pauvre enfant, qui as ainsi usé ta jeunesse et ta beauté!

— Ah! monsieur, si vous saviez quelle joie je trouvais à vous
servir, à vous soigner, à raffraichir vos lèvres desséchées d'une bois-
son préparée par moi seule! Et enfin à pleurer à vos pieds, quand
je ne parvenais pas à vous soulager! — Comme j'étais jalouse de
ces nuits qu'on me ravissait, sous le prétexte de me faire dormir! —

S'il y a de la reconnaissance c'est moi qui vous en dois! Au mi-
lieu de mes transes, de mes désespoirs d'impuissance contre vos
maux, jamais tant de bonheur n'a comblé ma vie. — Je pouvais
vous voir, vous être utile, vous aimer à chaque minute, comme mon
frère et mon enfant..... J'étais au ciel!

En vous regardant dormir, je me rappelais ces jours, — si loin, — de
notre enfance, où j'avais la garde de votre cher berceau. Je vous ad-
mirais dès-lors; je vous trouvais beau. J'étais orgueilleuse de la grave
tâche qui m'était donnée, de veiller sur cet unique descendant de noble
race. — Et quelle joie sérieuse j'éprouvais quand, au réveil, vos beaux
yeux bleus se fixaient sur les miens, tandis que vos bras se tendaient
vers moi, puis s'attachaient à mon cou!

Cette tendresse qui est là pour vous dans mon sein, monsieur, est

été déposé à l'église St-Grégoire avec tous les honneurs dus au
rang élevé qu'il avait occupé pendant sa vie.

— Le roi de Saxe a clôturé en personne, le 17 juin, la session
des états. Dans le discours prononcé à cette occasion, le mo-
narque remercie la législature de lui avoir accordé les subsi-
des nécessaires aux dépenses publiques, ainsi qu'à la créa-
tion de plusieurs lignes de chemins de fer; il regrette le peu
de progrès qu'a fait la réforme des lois pénales, et annonce
qu'une commission récemment nommée activera les travaux
entrepris à ce sujet. Il se montre disposé à admettre le prin-
cipe de la publicité des débats oraux en matière criminelle,
mais avec circonspection et en restreignant cette publicité
dans certaines bornes. S. M. termine en se félicitant de ce
que les explications données aux chambres par son gouverne-
ment ont dissipé toute inquiétude à l'endroit de la liberté de
conscience, et en se déclarant décidée à ne souffrir, sous ce
rapport comme sous tout autre, aucune atteinte aux droits
constitutionnels du pays.

— D'après les dernières nouvelles reçues d'Haïti, à la date
du 8 mai dernier, la situation politique de ce pays s'était amé-
liorée; le calme continuait à se rétablir de jour en jour.

Le voyage du président Riché dans les départements du
Nord et de l'Artois avait momentanément rallié toutes les
opinions dans cette partie de la république; l'insurrection des
Cayes était étouffée, et l'arrestation de quelques-unes des au-
torités de cette ville avait suspendu tout mouvement.

Sur un seul point, les environs de Jérémie, les insurgés,
malgré de fréquents revers, continuaient à faire des excu-
rsions pour piller et incendier les propriétés. Le gouvernement
se proposait pour en finir avec eux, d'envoyer quelques ren-
forts au général commandant l'arrondissement.

Le président Riché était attendu à chaque instant à Port-
au-Prince. On croyait qu'il entrerait en arrangement au su-
jet des démêlés survenus entre le gouvernement haïtien et M.
Levasseur, consul de France, à l'occasion de l'affaire de M.
Dubrac.

— Un journal allemand annonce qu'à la suite de fréquen-
tes conférences qui ont eu lieu depuis quelques jours entre
le nonce apostolique, à Vienne, et le prince Metternich, il a
été décidé que l'armée autrichienne en Italie serait augmentée
de 10,000 hommes.

AFRIQUE FRANÇAISE.

Le gouvernement a reçu un courrier d'Afrique qui apporte
la nouvelle d'un funeste événement arrivé dans la province
de Constantine :

« M. le général Randon, se trouvant en expédition contre
les Nememchias, dans les environs de Batna, jugea néces-
saire, avant d'entrer dans les montagnes, d'évacuer sur Guel-
ma les malades qui auraient manqué de soins et dont la pré-
sence eût alourdi sa colonne. Après avoir formé, pour les es-

née avec moi; elle a grandi en même temps que mon corps.

— Je sais tout cela, ma bonne sœur. Je n'oublie rien. — Tout
en me taisant, je comprenais ton dévouement; je t'en tenais compte. —
Sans ta sublime abnégation, j'aurais, sans nul doute, succombé dans ce
tombeau où tous les miens sont venus mourir.

De tous ces protecteurs qui t'avaient tant aimée, seul je restais de-
bout, faible rejeton battu de la tempête, écrasé sous l'orage. — A cette
dernière tige tu t'es attachée pour l'aider à se relever. — Aujourd'hui
elle est forte; elle sera ton appui.

A mes heures de mélancolie, comme aux heures de travail, je te
trouvais là toujours... puisant dans ton âme simple et aimante, ces pa-
roles de l'âme que la science n'apprend pas; — cherchant à acquérir de
l'instruction, pour pouvoir causer avec ton frère, qui ne voulait causer
avec personne; — recueillant précieusement ces bribes de science, que je
laisssais tomber à dessein, heureux de te les voir ramasser. — Rien
ne m'est échappé, mon amie; j'ai tout compris. Ta vie, tu en as fait une
chose à mon usage. Ton but unique, c'était ton frère : — tu marchais
les yeux fixés à moi, sans rien voir à côté. Ta récompense, tu n'y son-
geais pas; ou plutôt tu la trouvais dans ton cœur.

Va, ma Jeannette, tu es une sublime créature dans ta naïve abnéga-
tion! — Puis-je être assez ingrat pour le méconnaître? — Non, non : ce
titre de sœur que ta vie entière t'a acquis, je dois te le retirer..... — Ne
fremis pas, amie..... — je le remplace par celui d'épouse!

— Mon Dieu...., moi, votre femme!... — Oh! cette pensée me suf-
foque. — On peut mourir de joie : je le sens. — Pourquoi me mon-
trer le ciel, quand je ne puis y monter?

Moi, votre femme, mon maître, mon seigneur!... moi, votre ser-
vante!...

— Jamais tu ne fus que l'enfant de la maison; ne l'oublie pas,
Jeannette.

— Mais une pauvre paysanne, sans naissance, sans fortune.... qui
ne sait rien, que vous aimer!.....

— De la fortune : j'en ai pour toi. — Des titres de noblesse; ils
sont écrits dans ton âme, dans tes actions.

— Et le monde, monsieur; que dirait-il? Non, non, jamais! — Je
ne suis plus un enfant; je ne crois plus que l'amour suffise au bon-
heur de l'homme. Il lui faut les convenances de sa position, pou

FEUILLETON de l'ÉCHO DE L'INDUSTRIE.

UNE ÉPITAPHE DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

(HISTORIQUE.)

DEUXIÈME PARTIE.

(Suite.)

Quinze ans se sont écoulés. Le temps, qui change tout, a étendu ses
ailes sur le passé : — il a modifié les douleurs, les souvenirs. — Et pour-
tant nous retrouvons André de Bléfort, dans cette même chambre où
d'horribles événements ont détruit tant et de si belles destinées.

Cette chambre, il est vrai, n'est plus celle d'une femme belle et lu-
xueuse. — Tous ces meubles gracieux et coquets y sont bien encore, mais
un crêpe noir les enveloppe. Aucun d'eux n'a servi depuis l'heure fatale
où la divinité de ce lieu s'est envolée pour aller prendre au ciel sa véri-
table place.

Les panneaux sont recouverts d'une tapisserie noire, relevée de quel-
ques arabesques blanches. — Tout cela est triste comme les faits dont ces
murs furent témoins. — La pendule est arrêtée à minuit..... heure du
crime et aussi de la mort.

Cette porte funeste d'où le destin sortit un jour triomphant, posant son
impitoyable main sur tant de nobles existences, elle est murée.

Comme un catafalque permanent au milieu d'un sépulcre, le lit de la
marquise est encore là..... et, de même que le reste, il a son enveloppe
de crêpe. — Tout a été respecté.

Un autre petit lit, placé au côté opposé, est celui d'André. — Là
s'est enseveli depuis quinze ans, avec son deuil du cœur, plus lugubre
que celui qui l'entoure.

Qui dira les larmes qu'il y a répandues... les agonies qu'il y a souf-
fertes. —

L'étude a été la seule distraction qu'il se soit permise. — Sa croyance
en une vie supérieure l'a sauvé. — Il voyait planer dans l'immen-
sité, l'âme éthérée de sa mère bien-aimée : — En se sentant sous
l'œil maternel son chagrin lui devint une religion. — Craignant que son
désespoir ne fit souffrir cette âme céleste, il amassa des trésors de cou-
rage et de science sous cette pensée protectrice.

corter, un petit convoi sous la conduite du caïd Ben-lhar, dont la fidélité avait été si souvent éprouvée, il se mit en marche le 31 mai.

« Le lendemain, sans qu'aucun signe eût pu donner l'alarme, le convoi fut entouré, près de l'endroit où il devait coucher, par un grand nombre de Kabyles, auxquels on avait fait croire que Tobessa avait été saccagée et que le général Randon, ayant eu un engagement malheureux, évacuait ses blessés. Un coup de feu fut le signal du massacre, et vingt-cinq de nos compatriotes ont trouvé la mort dans cette rencontre. Parmi eux se trouvent le capitaine Noël, du 5^e hussards, Hamerroui, sous-lieutenant, au 3^e de spahis, et Castilli, chirurgien aide-major à la légion étrangère. Les noms des vingt-deux soldats qui ont péri ne sont pas encore parvenus.

« Prévenu de cet événement, le général Randon marcha sans hésiter, malgré la crainte d'un soulèvement général, sur ces nombreux ennemis, les atteignit, le 2, dans un poste que l'on croyait inaccessible, et, les attaquant avec une audace que secondait encore le désir d'une juste vengeance, les mit en déroute, leur tua 200 hommes, s'empara de 500 chameaux dont la plupart étaient chargés, de 1,500 bœufs, de 12,000 moutons et de toutes les tentes.

« Ce succès a détruit complètement la fâcheuse influence que le massacre de nos soldats aurait pu exercer sur les tribus, et rien n'est à craindre maintenant pour la tranquillité de la province. »

Conseil des Prud'hommes.

Présidence de M. BERTRAND.

AUDIENCE DU 24 JUIN.

Savoz demande la résiliation de l'acte d'apprentissage de la demoiselle Mognat, se fondant sur le mauvais vouloir de cette apprentie pour son ouvrage, et le détournement de matières de soie et coton dont on a trouvé quelques flottes cachées dans son lit. L'apprentie interrogée sur ce point, répond qu'elle a pris du coton pour raccommoder ses bas et ne donne aucune explication au sujet de la soie. Le Conseil prononce la résiliation et condamne Mognat père, à 150 fr. d'indemnité, et son enfant ne pourra se replacer qu'en qualité d'apprentie.

— Gache fait comparaître Peillon pour réclamer contre l'arbitrage dans lequel on n'a pas tenu compte d'une erreur de 22 bobines dont il est en avance et que Peillon ne veut pas recevoir; il produit ses livres, dont l'un a des feuillets déchirés ce qui rend la vérification impossible; Gache offre de s'en rapporter aux livres du fabricant. Le Conseil confirme l'arbitrage et déboute Gache de sa demande.

Nous sommes étonnés de cette décision; puisque Gache s'en rapportait au livre du fabricant, on aurait bien pu facilement suivre les comptes, ce livre devant être conforme à celui du chef d'atelier.

— Duressy et Brosse demandent la fixation d'une journée, sur une pièce pour gilets, que Guinet, chef d'atelier, prolonge indéfiniment; celui-ci répond que l'article n'est pas avantageux, et qu'il lui est impossible de faire plus de deux mètres à 70 c., conséquemment il lui est impossible de gagner sa vie; il demande la nullité de l'arbitrage dans lequel il n'a pas été fait droit à sa demande en augmentation de prix. Duressy et Brosse offrent 10 c. par mètres. Le Conseil prenant acte de cet offre confirme l'arbitrage et fixe la journée à deux mètres.

— Giroux demande la résiliation avec indemnité de l'acte d'apprentissage de la demoiselle Vincendon, se fondant sur l'insubordination et l'absence de cette apprentie, qui a été arrêtée et mise en prison, d'où elle sortait lorsqu'il a refusé de la reprendre. Le père n'étant pas présent cette affaire est renvoyée à quinzaine.

— Décousu demande à faire rentrer son apprenti qui est

n'être dans la société, ni déplacé, ni malheureux! — Soyez béni néanmoins : — vous me donnez, mon noble frère, la joie du cœur et de l'orgueil : — mais ne répétez plus ce mot.... — Vous me feriez devenir insensée et consentir peut-être à ce que je dois repousser. — Car, vous ne saurez jamais tout ce que recèle d'amour pour vous, ce cœur qui vous est acquis.

— Si, je le sais, Jeannette. Et c'est ma force. — Qui m'importe le monde! — Ne suis-je pas hors de lui depuis quinze ou seize ans? Son blâme ou son adhésion valent-ils une approbation de ma conscience? — M'est-il venu chercher dans ce tombeau où j'ai vécu quinze ans d'un saint amour!... amour de fils, qui ne s'éteint pas; amour de l'âme, dont le dernier chaînon tenait à une âme là-haut! —

Consens, ma Jeannette; et ne pense pas plus à ce monde stupide, que je n'y songe moi-même. — Après ma mère, tu es ma seule affection : — sois ma compagne à tout jamais. —

— Monsieur, c'est trop de bonheur, j'en mourrai. — Mais non; c'est un leurre du démon, — ce bonheur, je n'y toucherai pas : — un funeste pressentiment me le dit; — oh! qu'alors je souffrirai!... —

— Il t'est assuré, ma pauvre amie : n'en doute pas. Demain, je pars pour Rouen; je vais chercher des papiers indispensables, restés chez le notaire de mon père.

Tant qu'a vécu mon vénérable aumônier, il me déchargeait de tout cela. — En payant sa dette à la mort, il m'a fait une fois de plus, orphelin. —

Jeannette hors d'elle-même, était presque à genoux pour baiser la main d'André.

— Pas là, ma sœur, s'écria-t-il; — viens, à ta véritable place; sur mon sein; — que je t'y presse en signe d'alliance! — Ne pleure pas. — Ah! ces larmes sont douces, monsieur! — Comment acquitterai-je ma dette envers vous, mon Dieu!... —

— Pauvre enfant, c'est moi qui te dois tout! Adieu, adieu. — Sois heureuse. Je reviendrai bientôt pour ne te plus quitter.

(La suite à un prochain numéro.)

chez ses parents pour cause de maladie. Chenavat dit que son fils est dans l'impossibilité de rentrer et ne consent pas à une indemnité en cas de résiliation; il demande un mois, après lequel si son fils ne peut continuer cet état, il fera des propositions d'arrangement au chef d'atelier Décousu. Le Conseil accorde le congé demandé et ordonne que le fils se présente pour être visité par le médecin du Conseil.

Industrie Lyonnaise.

Les améliorations qui sont apportées chaque jour dans les procédés au moyen desquels s'effectue le tissage, nous sont un témoignage irrécusable du zèle et de l'activité que les chefs d'ateliers mettent pour que l'industrie qui les fait vivre se maintienne au rang qui lui a valu la célébrité dont elle jouit. Mais nous l'avons déjà dit, ce n'est pas dans les procédés de tissage seulement que la Fabrique d'étoffes doit puiser ses éléments de progrès et la force nécessaire pour soutenir avec avantage la lutte acharnée que lui livrent les fabriques étrangères. C'est dans de nouvelles combinaisons de tissus qu'elle peut aussi se constituer les moyens d'attirer à elle la préférence sur les marchés où ses produits se présentent.

C'est donc avec une entière satisfaction que nous enregistrons une nouvelle combinaison de montage de métier propre à la fabrication d'étoffes façonnées d'un nouveau genre, et à permettre de varier sur le même montage les dispositions les plus opposées. Cette invention est due à M. Dufour, ancien membre du Conseil des Prud'hommes, et actuellement professeur pour la fabrication des tissus, à la Croix-Rousse.

Pour donner une idée de la susdite invention, nous en signalons les principaux effets. Le montage d'abord est très simple, il est seulement à chemin ou à retour, à un fil au mailloin, à une corde au collet; par une combinaison de la mise en carte et de l'appareil appliqué au métier, le compte d'une mécanique se double, c'est-à-dire un 4 cents devient un 8 cents, un 6 cents un 12 cents, etc. Pour contre sembler, il suffit que le manchon du dessin qui n'est lu que par moitié fasse deux tours, dont l'un fait traduire le dessin sur un point de l'étoffe, et l'autre sur un autre point sans qu'il y ait besoin d'arrêter le métier; il y a conséquemment économie de cartons pour l'étendue et pour le nombre, l'économie est donc des trois quarts.

De plus, ce montage, bien qu'à chemins, peut exécuter une étoffe à cadre ou à coin sans avoir besoin d'employer plus d'une heure pour disposer le métier. Enfin, ce montage permet d'établir une disposition comme si la largeur de l'em-poutage ne comportait qu'un seul chemin.

Pour les articles ombrelles, chales et écharpes, l'invention de M. Dufour peut être d'une très grande ressource pour établir des dispositions de tissus que l'on n'a pas pu faire jusqu'à présent avec le montage à corps et lisses ou à tringles. Un métier monté d'après la combinaison que nous mentionnons ne détruit aucune des facultés existantes, car elle peut s'appliquer à un métier monté à chemins quelqu'en soit le nombre.

L'inventeur n'a pas l'intention de se réserver le privilège de son invention, il l'a soumise à l'appréciation de la chambre de Commerce, il pense conséquemment l'abandonner au domaine public.

CHRONIQUE.

Dans sa séance du 28 mai dernier, la Chambre de commerce a voté à titre de récompense la somme de 2,000 francs à M. Jaillat jeune pour ses différents travaux en fabrique, particulièrement dans le genre chales, pour lequel il avait disposé un métier sans aucune répétition de dessin. Les fils étaient passés dans des aiguilles placées verticalement, l'extrémité inférieure de ces aiguilles correspondait avec le dessin qui se trouvait placé dessous, et dont chaque carton au lieu de se mouvoir par un mouvement de rotation, sous l'impulsion d'un cylindre, comme à la machine Jacquard, se mouvait par un mouvement ascensionnel, c'est-à-dire dans la direction des aiguilles contenant les fils, de sorte que là où les cartons n'étaient pas percés l'aiguille était enlevée, là où ils étaient percés l'aiguille restait en repos.

Ce genre de métier étant plus propre à la fabrication des étoffes pour tapis qu'aux étoffes soie, ne s'est pas propagé à Lyon.

En second lieu la Chambre a voté 300 francs à M. Pellegrin pour les soins qu'il a pris à propager le pliage des cartons, en imaginant des broches de suspension et des cerceaux mobiles en fer dont l'emploi se généralise chaque jour.

En troisième lieu la Chambre a aussi voté une somme de 300 francs à M. Gally, à St-Clair, pour avoir inventé un passe aiguille à la machine Jacquard; ce passe aiguille dispense l'ouvrier de beaucoup d'embarras, surtout lorsque la mécanique se trouve dans un endroit peu éclairé, ou bien quand on a besoin de changer une aiguille dans la soirée. Le susdit a aussi imaginé un passe tringle très commode, ainsi qu'un moyen pour mettre les crochets en repos, dans les métiers à accrochage, qui est d'une grande simplicité.

La Chambre de commerce en agissant ainsi qu'elle le fait excite l'émulation : c'est faire un excellent emploi du revenu de la condition; n'est-il pas juste, n'est-il pas rationnel que cette somme qui résulte d'un impôt payé par le négociant pour s'assurer légalement du poids normal de la soie qu'il achète soit affectée à récompenser ceux qui par leur talent et leurs veilles contribuent à lui procurer du profit; de cette façon, il y gagne de deux manières; aussi avons-nous trouvé égoïstes et peu éclairés ceux qui ont trouvé cet impôt trop lourd et en ont sollicité la diminution. Nous reviendrons sur cette question.

— Nous avons reçu de la part de M. le Commissaire de St-Clair, une lettre qui tend à rectifier les faits que nous avons signalés dans notre dernier numéro, au sujet de la mort de l'infortuné Broyas. — Nous avons eu recours aux renseignements pour nous assurer de la vérité du rapport qui nous avait été transmis; voici quelques nouveaux détails à cet égard.

Depuis longtemps Broyas était poursuivi par l'idée d'un suicide; il craignait de perdre la vue; déjà il avait précédemment essayé de s'empoisonner avec des pavots. Le jour de l'accident, il s'était levé à une heure inaccoutumée (environ 4 heures du matin), il avait revêtu ses plus mauvais vêtements; avant de se jeter à l'eau, une femme l'aperçut faisant des gestes qui peignaient son profond désespoir; il avait souvent parlé à sa femme de son funeste projet, — la crainte de la misère l'obsédait sans cesse. — Devant de semblables témoignages les soupçons d'une mort volontaire se confirment de plus en plus; — sa déclaration *in extremis*, pourrait donc fort bien ne pas s'accorder avec ses actes, sans que l'on puisse cependant rien en conclure contre la vérité de nos assertions. Quant aux autres rectifications, nous les acceptons volontiers, d'autant plus que les changements qu'elles apportent à notre récit n'infirment en rien les réflexions qui les précédaient.

Après ces explications, nous transcrivons textuellement la lettre de M. le Commissaire.

« Caluire, le 21 juin 1846.

« Monsieur le Rédacteur de L'ECHO DE L'INDUSTRIE,

« Dans votre journal du 20, n° 36, j'y ai vu un article, commençant par ces mots : « Encore un tragique », et finissant par ceux-ci : « aux funérailles de cet infortuné », qui ne contient pas toute l'expression de la vérité; sans nul doute vous avez été mal renseigné. En conséquence, je vous prie d'avoir la complaisance de relever cette erreur. Pour cela je vous communique tous les renseignements nécessaires.

« 1° Broyas ne s'est point suicidé; sa mort est purement accidentelle, ainsi qu'il a pu me l'expliquer quelques minutes avant de mourir, et voici dans quels termes : « Quand je suis entré dans l'eau, je me suis heurté contre une pierre, ce qui a déterminé une chute. Dans cette chute ma tête a porté sur un rocher ou une grosse pierre : je me suis évanoui; et j'ai perdu complètement connaissance.

« 2° Le nommé Dian, Claude, crocheteur, que vous signalez comme ayant retiré Broyas de l'eau, ne se trouvait point sur les lieux quand l'accident est arrivé; cet acte de courage et de dévouement n'appartient qu'au sieur Deloche, Célestin, ouvrier de MM. Jandin-Coront, imprimeur sur étoffe, rue St-Clair.

« Quant aux funérailles, je crois M. le Curé de St-Clair complètement étranger à cet acte. Les frais d'inhumation ont été faits par la commune de Caluire.

« Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

« Le commissaire de police, MOUTARDIER. »

Souscription

En faveur de la veuve Broyas et de ses enfants.

La famille Weichmann, 3 fr. — Meunier, 75 c. — Gache, 1 fr. — Rodet, 25 c. — Morel, 1 fr. — Un anonyme, 25 c. — Barbier, 1 fr. — Dufour, 1 fr. — Brunet, 1 fr. — Vidalin, 50 cent. — Dufour, 1 fr. — Fabvier, 50 c. — Favier, 25 c. — Le 23 juin, dans un banquet, 48 fr. 10 cent.

Total. 59 fr. 60 c.

CAISSE D'ÉPARGNE.

Dimanche 14 juin, la Caisse d'épargne de la Croix-Rousse a reçu de 17 déposants 3,322 fr.; elle a remboursé 1,907 fr. 96 c. à 5 déposants; 3 nouveaux livrets ont été délivrés.

Le dimanche 21, elle a reçu 3,912 fr. de 21 déposants; elle a remboursé 8,537 fr. 40 c. à 13 déposants; 6 nouveaux livrets ont été délivrés.

— Nous avons reçu le compte-rendu des travaux de la Caisse d'épargne et de prévoyance de Lyon, pour l'année 1845. Nous en rendrons prochainement compte.

Les achats de cocons ne tarderont pas à être terminés. Les cours ont été constamment en hausse, et peuvent se résumer ainsi en France :

Provence, fr. 3 90 à 4 50.

Cévennes, fr. 4 60 à 5 20.

Vivaraïs, fr. 4 60 à 4 90.

Dauphiné, fr. 4 10 à 4 60.

Ces prix élevés qui ont dépassé toutes les prévisions, prouvent incontestablement un déficit de récolte; mais quelle est l'importance de ce déficit que tant d'intérêts portent à exagérer? C'est une question difficile à trancher. Toutefois, la Provence et les Cévennes exceptées, il nous paraît y avoir ailleurs un produit encore bien passable, et nous ne pensons pas que notre fabrique ait à se préoccuper de la crainte de voir la matière première manquer à ses besoins.

Il n'en est pas moins vrai que pour se mettre en rapport avec le coût des soies nouvelles, nos prix doivent s'élever, d'autant plus que notre approvisionnement en bonne marchandise vieille se borne à bien peu de chose. On peut signaler déjà sur plusieurs articles une faveur de 2 à 5 pour cent.

L'Italie et le Piémont sont beaucoup mieux partagés que nous, sous le double rapport de l'abondance et des prix. On paie en Piémont de fr. 36 à 40 le rub, et en Lombardie sur le pied de fr. 3 à 4 50 le kil. Ce sera là une concurrence que nos filateurs auront de la peine à soutenir.

DE LA RÉHABILITATION DU TRAVAIL PHYSIQUE.

(Suite et fin.)

Aussi nous ne saurions nous élever assez contre un système délétère, et que nous regardons à bon droit comme l'un des plus grands vices radicaux de l'organisation sociale actuelle. Aussi longtemps que, de par l'argent, il y aura de fait des classes privilégiées, aussi longtemps que la société sera divisée en deux camps opposés, bien souvent hostiles; que, les classes supérieures méprisant les travaux du corps et s'é-

tant exclusivement réservé les fonctions intellectuelles, les classes inférieures resteront forcément et fatalement condamnées, sans compensation, à tous les travaux les plus abrutissants et les plus rudes; aussi longtemps que le travail physique n'aura pas été remis en honneur, et que, grâce à la constitution actuelle, il sera justement considéré comme une peine, voire même comme un châtement, il n'y aura ni paix solide, ni vrai bonheur pour personne, l'égalité ne se fera pas sur la terre, le règne de la fraternité ne nous *advientra pas*.

Au reste, le système que nous combattons ici domine encore tellement toutes les intelligences, nous en sommes si profondément imbus, nous en avons les idées à tel point perverses, qu'il faut de grands efforts d'imagination pour se représenter, et vaguement encore, à quel degré de vraie grandeur et de puissance l'homme en peu de temps pourrait s'élever, s'il était enfin pleinement rentré dans les grandes voies de la nature, développant harmoniquement toutes les forces de son être et les affermissant l'une par l'autre. Toutefois, une grave considération puisée dans notre nature physique vient à propos ici. Où sont ceux qui jouissent d'une santé solide et vraiment parfaite? C'est incontestablement le petit nombre. Et combien y a-t-il de gens qui meurent *naturellement*? nous entendons par là qui meurent de vieillesse sans infirmité ni maladie, cessant de vivre par le simple épuisement des sources de l'existence? Ceux-là sont si rares qu'ils sont cités quand il s'en trouve. Et pourtant c'est ainsi que tous, ou peu s'en faut, nous devrions finir : l'exemple des sauvages, et même au besoin celui des animaux, suffisent pour le prouver. Et quelles anomalies ne trouverait-on pas de même dans l'ordre moral, si de pareilles observations y étaient possibles! Mais, grâce au milieu faux où nous vivons, nous ne voyons plus rien de toutes ces choses; nous sommes si loin de la nature, que nous avons perdu jusqu'à la conscience même de notre dépravation.

Au point où sont les choses de la démocratie, la réhabilitation du travail physique et sa généralisation sont, suivant nous, ce qu'il y a de plus important, de plus immédiatement utile : c'est là qu'est le nœud, le devoir du moment; et pourtant nous ne voyons point qu'on s'en préoccupe. Serait-ce qu'on hésite à franchir le pas, et qu'au fond du cœur, moins par volonté que par faux instinct, on s'arrête au moment de consommer le sacrifice? Ceci nous rappellerait la ridicule histoire de cet apprenti philosophe qui, s'étant présenté à Diogène, se rebuta, dit-on, tout net, quand celui-ci lui proposa de porter sur l'épaule un jambon en plein jour à l'autre bout de la ville. Ou plutôt, c'est qu'on ne sait pas assez tout ce que nous gagnerions et de force et de bien-être à redescendre de quelques degrés l'échelle sociale. Nous parlons beaucoup du peuple, nous l'aimons peut-être, nous l'admirons parfois; mais que généralement nous le connaissons mal! Sans cela, nous saurions mieux priser sans doute cette mâle et primitive énergie qui fait sa toute-puissance; suprême faculté dont nous sommes déçus, et que par suite nous remarquons à peine en lui, hormis quand elle éclate dans les grands jours de sa colère.

Quand les peuples du midi et de l'occident furent usés et corrompus par la vieille civilisation romaine, Dieu, pour les régénérer, déversa sur eux de l'orient et du nord, ces torrents humains qui sous le nom de barbares, dévastèrent d'abord et bientôt fécondèrent les pays envahis. Sortis de cette union, énervés et vieillis à notre tour, mais plus heureux que nos pères, notre régénération, à nous, n'est pas mise au prix d'aussi rudes épreuves; car pour nous les barbares, le flot réparateur et vital, c'est le peuple, le peuple dont l'heure approche, mais dont l'avènement peut, si nous le voulons, s'accomplir encore sans bouleversement et sans violence. Pour cela, il faut seulement que nous ayons le courage d'être justes, il faut marcher franchement au devant de lui; il faut enfin sonder au plus tôt cette unité, cette fraternité sociale qui seule peut nous sauver tous.

Au surplus, nous essaierons peut-être un jour de dire comment nous concevons que le travail physique, si bon pour le corps, si sain pour l'esprit, peut être relevé, sanctifié même aux yeux de tous. Pour cela, il faut avant tout parvenir à lui enlever son caractère afflictiif; il faut que son organisation soit telle qu'il puisse être librement et volontairement accepté par tous, comme chose honorable et bonne en elle-même autant qu'indispensable et salutaire; et quant à ce qu'il pourra conserver inévitablement encore de pénible et même d'abject, il faut, pensons-nous, qu'il soit exalté par cette pensée du Christ, appelant et consolant les humbles : *Celui-là sera le premier, qui aura été le serviteur de tous*.

Quant à présent, nous avons seulement voulu émettre quelques réflexions générales, peut-être utiles, sur un point capital et suivant nous trop négligé. L. P.

FAITS DIVERS.

CONSEQUENCES D'UNE ERREUR SUR LA CAUSE FINALE DU CALEÇON. — Trois jeunes commis marchands, MM. Octave, Léon et Adolphe, étaient en partie à Saint-Maur avec trois jeunes demoiselles de comptoir appartenant au commerce de nouveautés. Que faire à Saint-Maur, si ce n'est descendre en bateau les cours sinueux de la Marne? Ces messieurs louèrent donc un bateau. Que faire en bateau par trente degrés de chaleur, si ce n'est se plonger dans les ondes rafraîchissantes? Donc, on se baigne! Ces demoiselles dirigèrent courageusement la nacelle pendant que ces messieurs tiraient leur coupe et faisaient la planche. Ces messieurs avaient eu la précaution d'emporter des caleçons, et cependant ils sont traduits devant la police correctionnelle pour outrage public à la pudeur.

Les demoiselles de comptoir, qui paraissent prendre un vif intérêt à cette affaire, assistent à l'audience et montrent leur joli petit museau rose au milieu des figures noires des titis du fond.

Un garde champêtre, orné de sa plaque, et portant son tricorne sous le bras, s'avance fièrement pour déposer.

« C'était il y a dimanche en quinze, dit-il, je faisais bonne garde sur notre territoire, par ordre de M. le maire, parce qu'il y a toujours sur la Marne, par ce temps-là, un tas de galopins de Paris qui offensent les regards de l'épouse de M. le maire

et de sa respectable famille. Je vois venir de loin un bachot.

« C'est bon. Je me cache dans un bosquet. Le bachot approche! Ah! messieurs... ah! messieurs... Dieu! si l'épouse de M. le maire avait été là! Il y avait sur le bachot deux individus qui étaient, sauf votre respect, dans le même état que notre père à tous, quand il n'avait pas encore goûté du mauvais fruit. Le troisième particulier était à l'eau. — Eh! que je leur crie, mes braves gens, et vos caleçons? — Nous en avons. — Où ça donc? — Eh! là-haut donc. — Et en même temps, ils me montrent trois caleçons qui étaient suspendus à une perche à l'avant du bachot. Et puis le plus hardi de la bande ajouta : l'ordonnance veut qu'on porte des caleçons; eh bien! nous les portons avec nous, les voilà. — Et puis il se mit à piquer une tête. C'étaient des farceurs, et je me mis en tête de les pincer pour leur apprendre à vivre. Je les suivis; quand ils virent ça, ils filèrent à la descente, croyant me dépister. Mais je les ai rattrapés à Charenton, avec le secours de M. le brigadier de gendarmerie, qui m'a rédigé mon procès-verbal.

M. le président, aux prévenus. — Les faits sont positifs.

M. Adolphe. — Monsieur le président, nous avions ôté nos caleçons pour nous habiller.

Le garde champêtre. — Du tout, du tout : vous avez encore piqué une tête, dites donc, vous, malin!

M. Adolphe. — L'eau était si bonne; et puis vraiment, à 4 lieues de Paris, en pleine Marne, on n'est pas au milieu de la place Vendôme.

Le garde champêtre indigné. — Jeune homme, la pudeur est de tous les pays!

M. le président. — Ce brave homme a raison : si vous voulez qu'on vous respecte, respectez-vous vous-même.

M. Adolphe. — C'est une leçon pour l'avenir, M. le président.

M. le président. — A la bonne heure, et tachez d'en profiter. Le tribunal condamne chacun des prévenus à 16 fr. d'amende.

Désormais ils porteront leurs caleçons ailleurs que sur une perche. L'inventeur de ce vêtement utile ne lui avait vraiment pas assigné cette destination.

— Il vient de mourir dans les hôpitaux un homme qui n'avait pris aucune nourriture solide depuis le mois de novembre 1043. Il vivait exclusivement de liquides.

— Pendant l'excursion que le roi a faite dernièrement à la Ferté-Vidame, le roi et LL. AA. RR. parcouraient le parc, et le *Mémorial de Droux* rapporte ainsi un épisode de cette promenade :

« Une femme, qui, pour mieux voir, s'était placée au premier rang, se prit à dire, en apercevant le roi : « Eh mais! il a encore bonne mine, le bon-homme! » Sa Majesté l'entendit, s'approcha d'elle et lui adressa quelques mots aimables, comme elle en trouve toujours; puis, continua sa promenade. Pendant le dîner, le roi s'est plu à répéter les paroles de la bonne femme et l'on a beaucoup ri.

COURS DU SOUFFLET. — Monsieur D... vient d'être condamné à 1,000 fr. de dommages-intérêts pour un seul soufflet donné à un particulier qui lui déplaisait. Jadis on pouvait souffleter à bien meilleur marché. Nous possédons dans nos archives un édit de 1406, établissant le tarif des amendes pécuniaires qu'on exigeait pour injures et mauvais traitements.

Nous transcrivons littéralement : « Pour un coup de poing, 12 deniers; un soufflet, 5 sols; un coup de poing avec une pierre, 5 sols; cracher au visage, 5 sols; tirer le nez sans sang, 5 sols; s'il y a du sang, 15 sols; arracher le chaperon, 5 sols; prise de gorge d'une main, 10 sols; un coup de pied, 10 sols; un coup de bâton sans sang, 10 sols; s'il y a sang meurtri, 18 sols; s'il y a tête fendue, 7 livres 1 sol; bras ou jambes rompus, 7 liv. 10 sols; dents brisées, 7 livres 1 sol. »

Ainsi, pour la modique somme de 7 liv. 10 sols, on pouvait assommer un homme, ce qui n'était vraiment pas cher.

LES DOUCEURS DE L'ESCLAVAGE. — On sait, dit un journal, que l'esclavage est, en Chine, très doux et très restreint. L'empereur vient encore, par un édit récent, d'améliorer le sort des esclaves.

Et pour preuve ce journal naïf et sans cœur ajoute qu'en vertu de cet édit, les maîtres ne peuvent leur faire subir aucun supplice; ils sont tenus de les nourrir, de les habiller, de les soigner, et ne doivent les faire travailler qu'un certain nombre d'heures par jour. Parmi les dispositions spéciales que renferme cet édit, il en est une qui mérite d'être particulièrement remarquée : le maître est tenu, lorsque l'esclave a atteint l'âge de puberté et qu'il manifeste son vœu, de lui procurer une femme, s'il est du sexe masculin, ou un mari, s'il est du sexe féminin, et de faire procéder à la cérémonie du mariage, d'après les lois de l'Etat. Si le maître se refuse de satisfaire à cette obligation expresse, il est passible de peines sévères, et son esclave devient libre à l'instant. Cet édit a été rendu exécutoire dans tout l'empire au mois de janvier dernier.

RECETTE POUR PRENDRE ABD-EL-KADER. — Un journal anglais indique le moyen suivant pour s'emparer d'Abd-el-Kader : « Qu'on lui fasse signer une lettre de change, n'importe pour quelle somme. Qu'on vende alors le billet à MM. tels ou tels de Londres, ou à MM. Fould et Oppenheim de Paris. Nous parions cent contre un que ces respectables négociants, le jour de l'échéance, trouveront Abd-el-Kader, dût-il se cacher dans l'arche sur le mont Ararat! »

UN MARI DÉBONNAIRE. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

Goret est prévenu de vagabondage, et comparait pour ce fait devant la police correctionnelle (6^e chambre).

M. le président. — Vous n'avez pas de domicile?

Le prévenu. — Mais vous êtes bien bon... Des fois j'en ai, des fois j'en ai pas... selon l'idée de mon épouse.

M. le président. — Si vous êtes marié, pourquoi ne restez-vous pas avec votre femme?

Le prévenu. — Vous êtes trop bon... C'est elle qui ne le veut pas... Elle me met à la porte de temps à autre, en me disant : « Goret, va chercher ta pâtée au coin des bornes.

M. le président. — Pourquoi votre femme vous renvoie-t-elle? Est-ce que vous vous conduisez mal?

Le prévenu. — Je me conduis pas du tout, vu que je ne peux pas me tenir sur mes jambes, comme vous pouvez le

voir. J'ai 37 ans, et vous m'en donneriez bien 80, je parie.

M. le président. — Ainsi vous ne travaillez pas?

Le prévenu. — Incapable... je n'ai pas plus de force qu'une fourmi.

M. le président. — Comment vivez-vous?

Le prévenu. — Vous êtes bien bon; je vis en faisant habituellement mes trois petits repas par jour : déjeuner, dîner et souper.

M. le président. — Comment vous les procurez-vous, puisque vous ne travaillez pas?

Le prévenu. — Ma femme a de quoi, et quand elle n'est pas dans ses humeurs, elle me fait la soupe... Le jour en question, elle m'avait renvoyé dès le matin, parce que j'avais marché sur la patte du chat, et elle m'avait défendu de revenir. Pour lors, je me suis serré le ventre et je me suis couché dans la rue.

Le tribunal condamne cet époux débonnaire à huit jours d'emprisonnement.

PROSPÉRITÉ CROISSANTE. — Nous lisons dans le *Journal de Rouen* :

« Au-dessous de l'escalier délabré situé au fond d'une cour étroite et fangeuse des Cannelles, il existe une sorte de cave dont on ne voudrait pas faire un cachot dans une prison bien tenue. Là, nous avons vu cependant un misérable bois de lit sur lequel se trouvait une pailasse : et puis, tout près de l'ouverture servant de fenêtre à ce trou, un rouet qui témoignait un séjour humain.

« Effectivement, avant-hier il y avait dans ce sombre caveau une pauvre veuve malade enceinte, et un jeune enfant de deux ans. Si hier le caveau était vide, c'est que, dans la nuit du mercredi au jeudi, la malheureuse avait ressenti les premières douleurs de l'enfantement. Comme elle n'avait personne à qui confier son premier-né, elle l'avait emmené avec elle et s'était dirigée vers l'hôpital. Arrivée dans la rue du Petit-Puits, les forces lui manquèrent, elle dut s'arrêter, et là, pendant que tout dormait autour d'elle, l'infortunée mit au monde un enfant auprès duquel elle tomba sans connaissance sur le pavé.

« Au bout de quelques temps le hasard amena plusieurs personnes qui se dirigeaient vers le marché; elles trouvèrent la malheureuse femme et les deux enfants. Elles se hâtèrent de leur prodiguer les secours dont elles pouvaient disposer, et les transporter à l'hôpital où tous les soins leur ont été donnés.

« En présence d'exemples d'une aussi affreuse misère, toute réflexion est inutile. Mais ce n'est pas seulement d'une pitié stérile qu'ils doivent saisir le cœur, et il y aurait de la barbarie à ne pas chercher le moyen de les prévenir lorsqu'ils se présentent si désolants et si nombreux. La prospérité est croissante, ose-t-on répéter; que l'on fasse donc en sorte que le pauvre s'en aperçoive quelque peu, car il aurait le droit de faire entendre, de son grabat de douleur, une terrible malédiction. »

UNE VAGABONDE. — La fille Marie-Perrine Debrusse, couturière, âgée de 34 ans, était traduite aujourd'hui devant la police correctionnelle (6^e chambre) sous la prévention de vagabondage. Cette femme n'a aucun rapport, par la tenue ni par la toilette, avec les malheureuses qui comparaissent chaque jour devant le tribunal sous une inculpation de même nature : elle est vêtue d'une robe de soie noire et d'un mantelet pareil, et coiffée d'une capote rose ornée d'un voile de dentelle. On voit que Marie Desbrusse a connu des temps meilleurs, et l'on se demande comment elle est arrivée à n'avoir pas même un asile et à être forcée de coucher sur la voie publique.

Eh mon Dieu! son histoire est bien simple, et son malheur accuse pour la millième fois l'organisation vicieuse du travail et la triste position que notre société a faite aux femmes qui n'ont de ressource que dans leur aiguille. Gagnant à peine, dans son état de couturière, 25 à 30 sous par jour, elle a pu vivre tant qu'elle a eu de l'ouvrage; mais l'ouvrage étant venu à lui manquer, et comme elle n'avait pu faire d'économies, elle a contracté une dette envers son logeur. Cette dette s'est bientôt élevée à 35 francs, et son logeur a fini par la mettre à la porte. Que pouvait-elle faire sans un sou? Elle a erré toute la journée, demandant partout du travail; puis, la nuit venue, épuisée de fatigue, affaiblie par la faim et la souffrance, elle s'est laissée tomber sur un banc de pierre, où elle n'a pas tardé à s'endormir. Réveillée brusquement par une ronde de police, elle a été achever la nuit au dépôt de la préfecture de police, et aujourd'hui la loi lui demandait compte de son affreuse misère, qui, hélas! est un délit chez nous.

M. le président : De quel pays êtes-vous?

La prévenue : Je suis de Quimper.

M. le président : Pourquoi n'y êtes-vous pas restée? Pourquoi êtes-vous venue à Paris?

La prévenue : J'y suis venue pour travailler, et j'y ai, en effet, travaillé longtemps. Mais l'ouvrage m'a manqué et je me suis vue bien malheureuse.

M. le président : Avez-vous des parents?

La prévenue : Aucun, monsieur le président, je n'ai personne qui s'intéresse à moi.

M. le président : Voulez-vous retourner dans votre pays? Nous vous ferions obtenir un passeport avec secours de route.

La prévenue : Qu'y ferai-je, dans mon pays, puisque je n'y ai plus ni parents, ni amis?

M. le président : Si nous vous mettions en liberté, que feriez-vous?

La prévenue : Je chercherais de l'ouvrage... Je ne demande qu'à travailler.

M. le président : Nous allons vous donner une lettre, au moyen de laquelle vous serez logée et nourrie pendant un jour ou deux dans une maison d'asile; il arrive quelquefois que des personnes bienfaisantes vont chercher dans cette maison des ouvriers pour leur donner de l'ouvrage... Vous aurez peut-être ce bonheur.

La pauvre Marie remercie M. le président en essuyant ses larmes.

Le tribunal, attendu que le fait de vagabondage n'est pas établi, renvoie Marie Desbrusse de la plainte et ordonne sa

mise en liberté, et le greffier lui remet une lettre pour la maison d'asile fondée rue des Anglaises. Espérons que l'appel de M. le président sera entendu.

Variétés.

DES EFFETS OPTIQUES QUE PRÉSENTENT LES ÉTOFFES DE SOIE.

Par M. FERRAND,

Préparateur au Collège Royal de Paris.

(Suite.)

Des étoffes glacées, moirées.

Dans l'appréciation de ces sortes de dessins du moiré, se vous faites faire une demi-conversion à l'étoffe que vous examinez, les fils qui vous apparaissent brillants deviennent ombrés, et vice versa; de là, cette mobilité de la moire que l'on peut reproduire grossièrement, il est vrai, et artificiellement, pour ainsi dire, en pliant l'une sur l'autre, deux feuilles d'un même canevas ou d'une toile métallique, de façon à faire obliquer légèrement les fils de l'un, par rapport aux fils de l'autre.

Le dessin du moiré naît donc en définitive de l'ombre et de la lumière, ou plus explicitement du contraste de ton.

3° Les étoffes qui peuvent recevoir les applications des procédés que nous avons signalés plus haut ne sont pas très nombreuses, mais de la part du fabricant qui a un choix assez difficile à bien faire, réclament des notions sur lesquelles nous allons appeler l'attention du lecteur. Cette étude comprendra quelques observations très-importantes et répondra aux principales questions que l'on pourrait poser au sujet des étoffes monochromes moirées, des étoffes glacées moirées, des étoffes glacées moirées à trame monochrome, et des étoffes glacées moirées à trame bichrome.

Des étoffes monochromes moirées.

C'est bien sans contredit à ce genre d'étoffe qu'il faut demander le plaisir que donne la vue d'une image simple douée d'une apparente mobilité et d'une variation dans l'aspect qui ne la dénature jamais. Mais, pour que cette image donnée par la moire soit belle, il faut que les côtes de la pièce à moirer offrent préalablement des saillies bien manifestes et que l'étoffe une fois moirée présente à son tour le dessin le plus simple possible; alors et alors seulement, l'image sera miroitante, mobile et légère. Mais, signalons une autre condition nécessaire dans tous les cas, c'est que pour voir une étoffe monochrome moirée dans tout son avantage, il importe que cette étoffe ne présente que de larges surfaces planes. En effet, si le plissement qu'on leur fait prendre quelquefois ne nuit pas absolument au bel effet que l'on croirait pouvoir attendre d'elles, il faut pourtant reconnaître qu'elles ne sont jamais mieux employées qu'à l'état de tapisserie de luxe uniment tendues, ou bien encore comme garde de livre dans les reliures les plus recherchées.

Il y a bien dans les résultats optiques des étoffes glacées non moirées, dont nous nous sommes précédemment occupés, une mobilité d'aspect, une succession rapide au besoin de couleurs et de nuances que le spectateur suit très-bien selon ses différentes positions; mais ce rapprochement a pour but de nous conduire à cette distinction notable quant à l'emploi, à savoir: qu'une étoffe glacée non moirée contrairement aux monochromes moirés, doit être plissée comme elle l'est dans les vêtements pour présenter les effets qui la rendent si remarquable: signalons encore cette autre différence que les dessins de la moire ne tranchent avec la couleur de l'étoffe, comme nous avons dû le faire comprendre, que par l'opposition de la lumière et de l'ombre, tandis que les effets du glacé peuvent présenter en outre les oppositions de couleur les plus contrastantes sans cesser d'être beaux. Ajoutons que ces différences sont loin de rendre impossible toute association entre ces divers effets; car de leur réunion, ne doit pas nécessairement naître la confusion; c'est ce que nous apprécierons dans l'alinéa suivant en répondant à cette question: L'apprêt de la moire est-il également avantageux aux étoffes qui le reçoivent, monochromes ou glacés?

L'application de la moire aux glacés n'est pas toujours heureuse, et avant que l'expérience eût prononcé sur un grand nombre d'échantillons la connaissance des faits précédents pouvait nous conduire seule à la même conclusion. En effet, un glacé réunit tous les avantages qui lui sont propres, sa chaîne et sa trame contrastent le plus harmonieusement possible, sa surface a le brillant d'un métal, ses nuances ont toute la légèreté désirable, toute la variété de teintes opalines ou éclatantes que donne aux nuages le soleil à l'horizon, et tous ces beaux effets sont dus au choix judicieux des couleurs dont le contraste est rendu possible par la symétrie des fils juxtaposés; mais que doit-on attendre de la moire appliquée à ces étoffes? Eh bien! l'on sait que la propriété essentielle de cet apprêt est de détruire la symétrie des fils; aussi, faites disparaître par la moire cette disposition régulière des fils qui empêche la fusion des couleurs, et de suite le mélange des complémentaires vous donnera du brun noir; le joli effet du glacé sera donc détruit par le moiré et remplacé par une surface monochrome brune, terne, ayant tout l'aspect sale et usé d'une vieille étoffe.

Voilà ce qui arrivera certainement aux glacés l'on l'admettra la chaîne et la trame auront été employées de la manière la plus convenable; mais, ce qu'il y a de certain aussi, c'est que tous les glacés ne perdent pas également par l'apprêt de la moire, à tel point que selon certaines personnes cet apprêt même peut ajouter à l'effet d'un glacé. Quels sont donc les glacés qui peuvent jusqu'à un certain point se soustraire à cette influence fâcheuse de la moire? ce sont ceux dans lesquels il y aura le moins d'opposition possible entre les couleurs de la chaîne et de la trame, soit le bleu et le violet, le bleu et le vert qui donnent des glacés dont la moire est assez homogène pour paraître belle à quelques personnes.

Il convient donc en définitive, pour les glacés, surtout pour ceux qui doivent être moirés, de n'associer que les couleurs les moins opposées, principalement sous le rapport de leur état lumineux.

Un mot maintenant nous reste à dire des étoffes glacées bichromes, et le dire c'est condamner toute application de moire faite sur les caméléons.

Ajoutons toutefois en terminant, que la moire en revêtant les étoffes de ses dessins ondulés peut venir en aide à celles qui laisseront voir des défauts de fabrication dus à des inégalités de fils, à des lignes, à des barres, toutes choses bien préjudiciables à la vente. La moire dans ce cas peut faire disparaître ces accidents et redonner à l'étoffe une seconde valeur. Mais que l'on se rappelle ce que nous avons dit de la nécessité du peu d'opposition dans les couleurs différentes des fils, et l'on concevra que ce secours ne peut être bien avantageux qu'autant que l'étoffe sous ce rapport se trouve dans les conditions prescrites.

(Un dernier article sur les étoffes façonnées terminera la première partie.)

ANNONCES.

AU MÉDAILLON,

N° 23, Grande rue Longue, près le passage Tholozan.

Toilerie en tous genres, mouchoirs de Cholet, Madapolam.

Ce magasin, occupé autrefois par Madame veuve Brunet, est tenu maintenant par M. VIDALIN JEUNE, qui fera tous ses efforts pour mériter la confiance des personnes qui voudront bien la lui accorder.

CHAPSAL, poëlier,

Grande-Rue de la Croix-Rousse, 77.

Fourneau de cuisine économique, à 25 fr.

Fourneau à four bien conditionné, à 40 fr. et au dessus. Poêles potagers et réchauds dans tous les genres, à des prix avantageux.

REY fils,

Elève de l'école de danse du Grand-Théâtre et professeur de danse, donne des leçons de VALSE, POLKA, MAZURKA, et tout ce qui concerne la danse, dans la salle de M. Borday, cafetier, à la Croix-Rousse, rue du Mail, n. 4, tous les jours, de sept heures à onze heures du soir.

Il se transporte chez les personnes qui désirent prendre des leçons particulières.

NOTA. — Le sieur Rey joue du violon dans les soirées, bals et noces. Rue Dumenge, 8, à la Croix-Rousse.

L'ACICOPE,

Outil pour débrouiller les roquets de soie,

Prix: 75 centimes;

Se vend chez l'inventeur, A. C. Reynaud, place Neuv des-Carmes, 12, au 5me.

M. Dumas Mercier, même maison, au rez-de-chaussée.

M. Favier, rue Duviard, 3, au 1er, Croix-Rousse.

(Voir notre numéro du 7 février 1846).

Le sieur MÉRIS

A l'honneur de prévenir Messieurs les marchands-fabricants et Messieurs les chefs d'atelier fabricants, qu'il est propriétaire par brevet d'invention, sans garantie du Gouvernement, de plusieurs genres de Battants propres à tisser les étoffes de soie, depuis l'article le plus fort jusqu'au plus léger, et qui peuvent remplacer avec avantage tous ceux qui ont paru jusqu'à ce jour, et d'un prix bien plus modéré.

Les voir, chez ledit, rue Bouteille, 15, et chez le sieur Mougeolle, rue Bodin, 25, au 1er. De plus, le sieur Mérie les remet conditionnellement pour faire juger de leur valeur.

(Voir notre numéro du 13 juin.)

Gros et Détail. — Vraie confection lyonnaise.

SARALE Fils Jeune.

PRIX-FIXE AU COMPTANT.

Grand Atelier de Chaussure pour dames et pour hommes,

Rue Raisin, 26, au 2°, à Lyon.

Bottines lasting noir, en soulier	6 f. 50 c.
Bottines id. id. en escarpin fort	6 50
Bottines id. id. claquées vernis	7 50
Bottines dites peau de diable de toutes couleurs, claquées vernis tout autour.	5 50
Bottines id. avec un bout en vernis	5 25
Bottines id. en chaussons, avec un bout en vernis	4 75
Souliers à la russe, lasting noir, claq. chèvre, en soulier fort.	5 50
Souliers id. en peau de chèvre, en soulier fort.	5 50
Souliers larés, en peau de diable, claqués vernis tout autour.	4 50
Souliers découverts, en chèvre, en soulier	4 50
Socques en cuir, à bout	5 50
Socques en cuir, à claque.	6 50
Spécialité Socques en Caoutchouc	6 50
Bottes fortes, 18 fr. — Bottes fines, 18 fr. — Remontage, 13 fr.	
Chaussures d'enfants et grandes. — Confection de toute chaussure de fantaisie à juste prix.	

NOTA. Le Consommateur concevra facilement que travaillant au comptant, à peu de frais et à l'abri des non-valeurs, je peux donner la Marchandise aux prix ci-dessus désignés et sans préjudice au travail.

BASCULE COMPENSATRICE pour alléger les métiers et régler les lats, très-simple et peu coûteuse, de Gonnard et Baudrand. S'adresser, pour voir fonctionner ladite machine, chez BAUDRAND, rue Duviard, maison Robert, au 3me, Croix-Rousse. (24-0)

AVIS.

Le 29 Juin 1846 et jours suivants, il sera procédé à la continuation de la vente à bas prix de quelques ateliers fort bien agencés, situés à Lyon, impasse de Beauregard, rue Masson.

Ces ateliers en bon état de toute espèce de réparations sont en bon air, en beau jour, en un beau quartier rapproché des affaires, qui s'améliore tous les jours et ne laisse rien à désirer.

On peut les examiner en s'adressant au concierge. Il sera donné de grandes facilités de paiement. (3)

Pièce ceintrée à roulette, dite PRESSE DE LA MÉCANIQUE A LA JACQUARD, inventée par Thivollet, et Frachisse mécanicien, brevetés sans garantie du Gouvernement.

S'adresser à M. Frachisse, montée Rey, 7, Croix-Rousse.

Grande baisse de prix.

Le sieur DUBIEZ, serrurier, rue du Chapeau-Rouge, 16, Croix-Rousse, a l'honneur de prévenir MM. les chefs d'ateliers qu'il fabrique des Cerceaux en tout genre pour le pliage des cartons, au nouveau procédé, soit en avant ou au retour, à des prix modérés. Il a un dépôt chez M. CHRISTIN, épinglier, rue Imbert-Colomès, 18, Lyon, lequel confectionne des Broches d'une nouvelle invention, à très-bas prix. On trouve les mêmes Broches chez M. Camille ZIPPERLIN, mécanicien, rue Henri IV, à l'angle de celle du Chapeau-Rouge. Les Cerceaux sont de 4 fr. et au-dessus. (25-0)

A VENDRE, trois beaux métiers de châles au quart, travaillant. On peut disposer du local au gré de l'acquéreur. S'adresser chez MM. Jarrin-Trotton, rue Vieille-Monnaie, 37, au 1er, à Lyon. (28-0)

PIAVOUX, BREVETÉ,

sans garantie du Gouvernement,

Pour les CANETIÈRES à défilier pour la laine et coton, et celles à dérouler pour la soie, avec un nouveau perfectionnement qui met à même de s'en servir pour les ouvrages les plus délicats et pour les Mécaniques rondes.

Toutes les MÉCANIQUES sortant de mes ateliers sont vendues à garantie, pour cinq années, me chargeant d'y appliquer tous mes nouveaux perfectionnements à mes frais, pendant la durée de ma garantie.

Vend aux chefs d'ateliers à un an de terme, payable par quart chaque trimestre.

Rue Ste-Catherine, 3, Croix-Rousse-lès-Lyon.

L'Equitable,

Caisse d'Epargnes collectives, autorisée par Ordonnance Royale.

ASSOCIATIONS SUR LA VIE.

Plus de trente-trois millions de francs de souscriptions recueillis en quatre ans, prouvent assez que les combinaisons de l'Equitable répondent aux convenances et aux besoins des pères de familles.

MM. WILLERMOZ et SOLICHON, directeurs, rue Bât-d'Argent, 3. — S'adresser aussi au Bureau, à la Croix-Rousse, Grande-Rue, 14, au 1er, où l'on donnera tous prospectus et tous renseignements.

Place des Petits-Pères, n. 15, au 3°, à Lyon.

SAGNON,

Marchand de soie de Nîmes, fil et coton première qualité, et fabricant de remises en tout genre.

Le sieur Sagnon est inventeur d'un métier à fabriquer les Lisses et les Mailles se séparant toutes les unes des autres à la cristelle, ce qui fait que l'on peut les élargir et les rétrécir facilement sans déranger la coulisse; il se charge aussi de la confection des remises à l'ancien système.

Ses cotons sont supérieurs aux autres.

PRIX DE LA PORTÉE EN COTON SUPÉRIEUR:

Hauteur, 18 pouces: 35 cent.

SOIE. Hauteur, 18 p., 75 cent. et au-dessus, avec 5 p. 100 d'escompte.

A VENDRE, POUR CAUSE DE DÉPART,

Une mécanique en 1050, de Weerly, nouvelle division, presque neuve; — une en 900, un corps de 4 chemins de 900, un de 7 chemins de 720, un battant en 614, et divers autres ustensiles.

S'adresser chez Gauthier, rue Sainte-Blandine, n. 10, au 2°, près la place Colbert. (2)

HISTOIRE DE LYON

Et des anciennes provinces

DU LYONNAIS, DU FOREZ ET DU BEAUJOLAIS,

Depuis l'origine de Lyon jusqu'à nos jours,

2^e ÉDITION,

Par Eug. FABVIER.

2 vol. grand in-8. 60 livraisons à 25 cent.

ÉDITION POPULAIRE.

ON SOUSCRIT chez tous les libraires et au bureau du journal.

Le gérant, BRUNET.

LA CROIX-ROUSSE. — IMPRIMERIE DE TH. LÉPAGNEZ.